

DE ROUBAIX-TOURCOING

Bureaux - LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. - TELEPHONE : 672 (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)



LA JOURNÉE

Au moment de mettre sous presse, nous recevons la nouvelle de l'approbation d'un nouveau document pontifical. Il a rapport au chant grégorien traditionnel qu'il recommande instamment. Le Pape déclare, spécialement pour Rome, qu'il faut écarter absolument la musique théâtrale des offices de l'Eglise.

Le Sénat a voté dimanche soir le budget de 1904 après y avoir creusé un trou de 2 millions que M. Rouvier combla par une somme équivalente d'annulation de la dette française, rest-à-dire par l'emprunt déguisé.

LE MOIS

Le roi de Danemark est légèrement indisposé. Le souffre de douleurs rhumatismales. Mais il a plus de 80 ans. La situation est devenue de nouveau très grave à Saint-Domingue. Les consuls étrangers demandent l'envoi de navires de guerre.

LE « MOTU PROPRIO »

Dans le champ social moderne, raviné par les révolutions, semé de cailloux et couvert de brousse par les passions et les erreurs, le Saint-Siège continue de tracer le sillon-maître que devront suivre pour faire bonne besogne les grands et petits défricheurs mettant à son exemple la main à la charrue.

Ce nouvel acte pontifical n'apporte pas une doctrine nouvelle. Il n'ajoute rien de nouveaux enseignements, ni révoque rien, il n'a rien de nouveau, il confirme, il élucide, il précise, il développe la doctrine catholique, immuable en ses principes parce qu'elle est la vérité et qu'il n'y a qu'une vérité.

Le droit imprescriptible de la propriété privée. Mais le Saint-Père rappelle la distinction essentielle entre les devoirs de justice et ceux de charité.

Plus le voit, si de part et d'autre ces devoirs, qui sont des droits, étaient loyalement observés, ce serait l'apaisement et l'harmonie sociale rétablis dans le monde du travail.

et le moyen que préconise « par-dessus tout » le Souverain Pontife, c'est la corporation professionnelle.

Et ici, à l'exemple de Léon XIII, Pie X accepte le mot de « démocratie chrétienne » qu'il donne comme synonyme de l'action populaire chrétienne.

Elle doit dépendre de l'autorité ecclésiastique, et ses dérivés, comme tous les dérivés catholiques, doivent en tout ce qui touche aux intérêts religieux et à l'action de l'Eglise dans la société, être pleinement soumis d'intelligence et de volonté aux évêques et au Pape.

Un document pontifical sur le chant grégorien. (De notre correspondant particulier) Rome, 28 décembre, 2 h. 35 soir.

Mme de Tourcy, il y avait aussi sur la carte un souvenir pour M. de Tourcy. Le lendemain, à la satisfaction de Guy, sa mère se rendit au palais du Corso où les ordres avaient été donnés de telle façon, que dès qu'elle eût indiqué son nom, Mme de Tourcy fut introduite près des dames Derval occupées à travailler dans le petit boudoir du docteur avant fait la description. L'accueil épressé qu'elle reçut donna le meilleur espoir à la visiteuse et la santé de Guy fut l'un des premiers sujets de la conversation.

Gazette

LES RUINES DE LA PERSÉCUTION

Non seulement le fameux milliard des Congrégations s'évanouit comme un fantôme qu'il est dès que les mains des liquidateurs se tendent pour le saisir, mais les expulsions des religieux laissent partout après elles la ruine.

Un préfet menacé. C'est le préfet du Finistère, M. Combes ne peut manquer de prendre contre ce fonctionnaire des mesures d'extrême rigueur, car il vient de braver dans un document officiel les ukases de son César jacobin.

LE CANCER. Dans le Gaulois, le marquis de Malaissie écrit qu'il a découvert un médicament de campagne, le Dr Gibory, de Villers-en-Ouche (Orne), qui a réussi à guérir les cancers sans opération par un procédé qui reste son secret.

LE CANCER. Dans le Gaulois, le marquis de Malaissie écrit qu'il a découvert un médicament de campagne, le Dr Gibory, de Villers-en-Ouche (Orne), qui a réussi à guérir les cancers sans opération par un procédé qui reste son secret.

LE CANCER. Dans le Gaulois, le marquis de Malaissie écrit qu'il a découvert un médicament de campagne, le Dr Gibory, de Villers-en-Ouche (Orne), qui a réussi à guérir les cancers sans opération par un procédé qui reste son secret.

LE CANCER. Dans le Gaulois, le marquis de Malaissie écrit qu'il a découvert un médicament de campagne, le Dr Gibory, de Villers-en-Ouche (Orne), qui a réussi à guérir les cancers sans opération par un procédé qui reste son secret.

LE CANCER. Dans le Gaulois, le marquis de Malaissie écrit qu'il a découvert un médicament de campagne, le Dr Gibory, de Villers-en-Ouche (Orne), qui a réussi à guérir les cancers sans opération par un procédé qui reste son secret.

LE CANCER. Dans le Gaulois, le marquis de Malaissie écrit qu'il a découvert un médicament de campagne, le Dr Gibory, de Villers-en-Ouche (Orne), qui a réussi à guérir les cancers sans opération par un procédé qui reste son secret.

LE CANCER. Dans le Gaulois, le marquis de Malaissie écrit qu'il a découvert un médicament de campagne, le Dr Gibory, de Villers-en-Ouche (Orne), qui a réussi à guérir les cancers sans opération par un procédé qui reste son secret.

LE CANCER. Dans le Gaulois, le marquis de Malaissie écrit qu'il a découvert un médicament de campagne, le Dr Gibory, de Villers-en-Ouche (Orne), qui a réussi à guérir les cancers sans opération par un procédé qui reste son secret.

LE CANCER. Dans le Gaulois, le marquis de Malaissie écrit qu'il a découvert un médicament de campagne, le Dr Gibory, de Villers-en-Ouche (Orne), qui a réussi à guérir les cancers sans opération par un procédé qui reste son secret.

tière sur la table. Louis XVIII, choqué de cette infraction aux lois de l'étiquette, fronga le sourcil pour manifester son mécontentement.

Le roi perdit patience et lui dit d'un ton sévère : — Je crois, Monsieur, que vous allez vider vos poches.

LA DEMISSION DE M. BOURGEOIS. Nous avons annoncé, à plusieurs reprises, que M. Bourgeois ne se représenterait pas à la présidence de la Chambre en janvier prochain.

NOUVEAUX AMBASSADEURS. Le président de la République recevra mardi, à 4 heures, M. de Néidoff, le nouvel ambassadeur de Russie en France, qui lui remettra ses lettres de créance.

L'AFFAIRE DREYFUS. La Dépêche de Toulouse publie les renseignements suivants au sujet d'un des faits nouveaux qui ont déterminé la Commission de révision à se prononcer pour le renvoi de l'affaire Dreyfus à la Cour de cassation.

L'AFFAIRE DREYFUS. La Dépêche de Toulouse publie les renseignements suivants au sujet d'un des faits nouveaux qui ont déterminé la Commission de révision à se prononcer pour le renvoi de l'affaire Dreyfus à la Cour de cassation.

L'AFFAIRE DREYFUS. La Dépêche de Toulouse publie les renseignements suivants au sujet d'un des faits nouveaux qui ont déterminé la Commission de révision à se prononcer pour le renvoi de l'affaire Dreyfus à la Cour de cassation.

L'AFFAIRE DREYFUS. La Dépêche de Toulouse publie les renseignements suivants au sujet d'un des faits nouveaux qui ont déterminé la Commission de révision à se prononcer pour le renvoi de l'affaire Dreyfus à la Cour de cassation.

L'AFFAIRE DREYFUS. La Dépêche de Toulouse publie les renseignements suivants au sujet d'un des faits nouveaux qui ont déterminé la Commission de révision à se prononcer pour le renvoi de l'affaire Dreyfus à la Cour de cassation.

L'AFFAIRE DREYFUS. La Dépêche de Toulouse publie les renseignements suivants au sujet d'un des faits nouveaux qui ont déterminé la Commission de révision à se prononcer pour le renvoi de l'affaire Dreyfus à la Cour de cassation.

L'AFFAIRE DREYFUS. La Dépêche de Toulouse publie les renseignements suivants au sujet d'un des faits nouveaux qui ont déterminé la Commission de révision à se prononcer pour le renvoi de l'affaire Dreyfus à la Cour de cassation.

L'AFFAIRE DREYFUS. La Dépêche de Toulouse publie les renseignements suivants au sujet d'un des faits nouveaux qui ont déterminé la Commission de révision à se prononcer pour le renvoi de l'affaire Dreyfus à la Cour de cassation.

L'AFFAIRE DREYFUS. La Dépêche de Toulouse publie les renseignements suivants au sujet d'un des faits nouveaux qui ont déterminé la Commission de révision à se prononcer pour le renvoi de l'affaire Dreyfus à la Cour de cassation.

L'AFFAIRE DREYFUS. La Dépêche de Toulouse publie les renseignements suivants au sujet d'un des faits nouveaux qui ont déterminé la Commission de révision à se prononcer pour le renvoi de l'affaire Dreyfus à la Cour de cassation.

La Chambre criminelle

Voici les noms des magistrats composant la Chambre criminelle : M. Chamberland, président, qui a succédé à M. Low ; MM. Paul Dupré, Philippe Baré, Marquis Dumas, Jules Rouiller, André Bonville, Laurent-Athalia, Eugène Dusaï, Victor Le Grix, Auguste Boyer, Bernard des Glajeux, Laborde, Hubert-Petitier, François Malepeyre et Berchon.

Les noms en italiques sont ceux des anciens fonctionnaires ayant occupé au ministère de la Justice les fonctions de directeurs. On voit qu'ils sont en grande majorité.

M. COMBES CONTRE LES PAUVRES

Les motifs du projet — La menace — Une consultation. La nouvelle que nous avons publiée dans notre numéro du 25-26 décembre est telle ment intéressante qu'elle a rencontré des échos : il est impossible de ne pas en parler et dit, que M. Combes, quelque Combes qu'il soit, ne recule pas devant l'énormité de priver les pauvres du bénéfice des quêtes faites dans les églises, s'il n'y est pas précédé par les représentants du bureau de bienfaisance.

Idées ! la nouvelle n'est pas moins certaine. Pris de doute nous-même, nous avons voulu en avoir le cœur net, et nous avons fait notre petite enquête.

Par contre, les motifs ordinaires effectués dans l'église au profit du bureau de bienfaisance ne produisent que des sommes dérisoires. C'est que le bureau de bienfaisance représente pour la majorité des catholiques pratiquants l'œuvre laïque, l'œuvre évangélique, l'indifférence témoignée par la majeure partie de la population au seul établissement dans les attributions duquel la loi a placé le service de l'assistance aux indigents.

LE MENACE. Peut-on lire de pareils motifs avec sang-froid ? Cela paraît bien difficile, quand l'indignation vous étire à chaque ligne, presque à chaque mot.

Aussi, pour imposer l'approbation du projet au Conseil d'Etat, M. Combes n'a pas caché à plusieurs membres de la haute assemblée que, dans le cas où elle le rejetterait, l'interdit par arrêté ministériel les quêtes pour les pauvres dans les églises par d'autres que les représentants du bureau de bienfaisance.

LE MENACE. Peut-on lire de pareils motifs avec sang-froid ? Cela paraît bien difficile, quand l'indignation vous étire à chaque ligne, presque à chaque mot.

Aussi, pour imposer l'approbation du projet au Conseil d'Etat, M. Combes n'a pas caché à plusieurs membres de la haute assemblée que, dans le cas où elle le rejetterait, l'interdit par arrêté ministériel les quêtes pour les pauvres dans les églises par d'autres que les représentants du bureau de bienfaisance.

LE MENACE. Peut-on lire de pareils motifs avec sang-froid ? Cela paraît bien difficile, quand l'indignation vous étire à chaque ligne, presque à chaque mot.

Aussi, pour imposer l'approbation du projet au Conseil d'Etat, M. Combes n'a pas caché à plusieurs membres de la haute assemblée que, dans le cas où elle le rejetterait, l'interdit par arrêté ministériel les quêtes pour les pauvres dans les églises par d'autres que les représentants du bureau de bienfaisance.

LE MENACE. Peut-on lire de pareils motifs avec sang-froid ? Cela paraît bien difficile, quand l'indignation vous étire à chaque ligne, presque à chaque mot.

Aussi, pour imposer l'approbation du projet au Conseil d'Etat, M. Combes n'a pas caché à plusieurs membres de la haute assemblée que, dans le cas où elle le rejetterait, l'interdit par arrêté ministériel les quêtes pour les pauvres dans les églises par d'autres que les représentants du bureau de bienfaisance.